

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 24 septembre 2024**

**DELIBERATION N° 2024/135**

**PITER+ TERRES MONVISO - APPROBATION DU PROJET SIMPLE  
« TERRES MONVISO + ATTRA(C)TIVE »**

**Date de convocation : 18 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : **26**

Présents : **18**

Absent(s) : **8**

- dont suppléé(s) : **1**

- dont représenté(s) : **4**

**Résultat du vote :**

Votants : **23**

- dont « pour » : **23**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstentions » : **0**

**PRESENTS :**

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne, **DONNEAUD** Chantal, **GARCIER** Clarisse, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **GASTON** Arnaud, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **MARTIN** Jacques, **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric, et **TRON** Jean-Michel.

**EXCUSES :**

Mme **BARDIN** Régine (*pouvoir à OKROGLIC Dominique*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à BANCILLON BOË Fabienne*), **FORTOUL** Jacques (*pouvoir à PELLOUX Jacques*), **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à GASTON Arnaud*) et **OLIVERO** Albert (*suppléé par MARTIN Jacques*).

**ABSENTS :**

Mmes **BLATTMANN** Sabine et **MATTERA** Wendy.

M. **ISOARD** Bernard.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme **GARCIER-RICHAUD** Hélène.

## **OBJET : PITER+ TERRES MONVISO – APPROBATION DU PROJET SIMPLE «TERRES MONVISO + ATTRA(C)TIVE»**

### **Exposé des motifs :**

La CCVUSP est partie prenante d'un important territoire transfrontalier de projets, les Terres Monviso. Elle y partage, avec treize autres partenaires français et italiens, les ambitions et les enjeux territoriaux qu'elle a inscrits dans un Manifeste des Terres Monviso, signé par tous début 2023. Ce territoire est structuré autour d'un Plan intégré territorial (PITER), instrument de mise en œuvre des actions de coopération transfrontalière financé par l'Union européenne

Avec l'ensemble de ses partenaires, la CCVUSP a candidaté à un second volet de financement (phase 1) de cette coopération transfrontalière franco-italienne, intitulé PITER+ Terres Monviso, en déposant, respectivement fin janvier et fin mars 2024 :

- une Stratégie de territoire, construite en commun par le partenariat, capitalisant sur les réalisations du premier PITER et identifiant, sur quatre ans et à moyen terme, les grands enjeux majeurs pour le territoire transfrontalier (gouvernance de la coopération ; transition des économies de montagne, tourisme, culture et patrimoine ; social, jeunesse et nouveaux habitants ; risques naturels et mobilité transfrontalière). Ceux-ci seront déclinés en autant de projets simples pour un total de 7 125 000,00€ de dépenses éligibles pour l'ensemble du partenariat (enveloppe maximale disponible), financées à 80%.

- le premier projet simple, dit « PCC », dédié au pilotage, à la coordination et à la communication du Plan et de la coopération, autour d'un partenariat transfrontalier plus resserré autour du même binôme transfrontalier (CCGQ-Saluzzo) doté des mêmes prérogatives et d'un budget fixé à 711 618,75 € de dépenses éligibles pour l'ensemble du partenariat (limitation par le Programme à 10% maximum du montant total de la Stratégie).

**Le 19 juillet dernier, la Région Auvergne-Rhône Alpes, autorité de gestion du programme INTERREG ALCOTRA, a officiellement approuvé la Stratégie et le PCC dans les propositions financières demandées.**

Le 23 avril dernier, la phase 2 de candidatures a été ouverte pour le dépôt des projets simples des PITER+. Elus et techniciens des organisations partenaires du Plan ont travaillé à la construction et la rédaction du premier **projet simple thématique intitulé « Terres Monviso + Attra(c)tive »**. **Il concerne l'attractivité du territoire et la transition des économies de montagne et il se développera des actions concrètes autour de deux grands axes de travail :**

- **la désaisonnalisation de l'offre touristique**, notamment par l'organisation et la promotion de la culture, du patrimoine, de l'artisanat et des arts comme facteurs d'attractivité des Terres Monviso d'une part, et l'innovation et la mise en réseau des activités « outdoor » pour renforcer leur rôle de marqueur de l'identité du territoire transfrontalier ;

- **le renforcement des secteurs économiques traditionnels de montagne**, grâce à l'organisation de circuits de proximité pour les productions basées sur les ressources locales et l'animation d'un système transfrontalier d'information touristique et de mise en réseau des acteurs.

Porté par la Commune de Saluzzo (chef de file) et la Communauté de communes de Serre-Ponçon (coordinateur national technique côté français), il comptera également comme partenaires côté français la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, celle du Guillevin et du Queyras, ainsi que le Parc naturel régional du Queyras. Le projet associera également la Chambre des métiers de l'artisanat régionale (CMAR – partenaire

secondaire). Les partenaires italiens du projet sont la Chambre de commerce d'industrie et d'artisanat de Cuneo (CCIA), les Unions de montagne des Communes du Monviso, de la Valle Maira et de la Valle Stura, ainsi que la Fondation Agrion.

Le plan de financement estimé du projet se base à la fois sur une répartition équitable entre Français et Italiens de l'enveloppe disponible pour les projets et la distribution à parts égales des fonds entre les trois projets simples envisagés.

« Terres Monviso + Attra(c)tive » - PITER+	
Plan de financement pour l'ensemble du partenariat	
Total du budget du projet (coûts directs et forfaitaires)	2 137 750,00 €
Subvention FEDER 80%	1 710 200,00 €
Autofinancement (ou contreparties nationales italiennes) 20%	427 550,00 €

L'engagement financier de la CCVUSP en tant que partenaire du projet, consistera principalement en la prise en charge, pour le compte du partenariat, d'une mission sur la thématique de la gestion multifonctionnelle des espaces forestiers. Elle contribuera également à l'expérimentation d'une navette transfrontalière sur le col de Larche.

« Terres Monviso + Attra(c)tive » - PITER+			
Plan de financement pour l'engagement de la CCVUSP			
DEPENSES		RECETTES	
Coûts directs	173 000 €	Subvention FEDER 80%	173 000 €
Coûts forfaitaires générés	43 250 €	Autofinancement 20%	43 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>216 250 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>216 250 €</b>

La candidature pour le projet Terres Monviso + Attra(c)tive a été déposée par le chef de file à l'échéance du 3 septembre 2024 autorisée par le Programme. Les deux autres projets simples du PITER+ Terres Monviso seront déposés en date du 3 décembre 2024.

Entendu l'exposé,

Le conseil communautaire,

**VU** la décision du Comité de Suivi ALCOTRA du 09 avril 2024 approuvant la stratégie territoriale intégrée PITER+ 2021-2027 des Terres Monviso ;

**VU** la décision du Comité de suivi ALCOTRA par consultation écrite clôturée le 10 juillet 2024 approuvant le Projet de Coordination et de Communication PITER+ 2021-2021 des Terres Monviso, notifiée le 05 août 2024 ;

**VU** l'appel à candidatures pour les projets simples des Plans Intégrés TERRitoriaux (PITER+) 2021-2027 lancé par le programme INTERREG ALCOTRA le 23 avril 2024 et le dépôt au fil de l'eau des candidatures aux échéances des 02 juillet 2024, 03 septembre 2024 et 03 décembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** les ambitions et enjeux territoriaux transfrontaliers des Terres Monviso inscrits au Manifeste des Terres Monviso signé au col de Larche en février 2023, qui a renforcé

la volonté des signataires d'approfondir la coopération transfrontalière et la coordination de politiques publiques sur les territoires partenaires ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de faire de l'attractivité économique du territoire transfrontalier des Terres Monviso et de la transition des économies de montagne des axes de travail prioritaires à moyen terme ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de répondre à ces enjeux dans le cadre des projets simples attachés au dispositif des Stratégies Territoriales Intégrées PITER+ du programme INTERREG ALCOTRA ;

**VU** l'avis **favorable** de la commission Attractivité du Territoire réunie le 17 septembre 2024 ;

Sur proposition d'Agnès PIGNATEL, vice-présidente en charge de l'attractivité du territoire,  
Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** la participation de la CCVUSP au partenariat du projet simple « Economies de la montagne, culture, tourisme et patrimoine » du PITER+ Terres Monviso ;
- **APPROUVE** la désignation, par le partenariat du projet, de la Commune de Saluzzo au rôle de chef de file et de la Communauté de communes de Serre-Ponçon au rôle de coordinateur national de la partie française ;
- **APPROUVE** le montant total de l'opération « Terres Monviso + Attra(c)tive » estimé à 2 137 750,00 € et bénéficiant d'un taux d'intervention de 80% de FEDER, avec l'engagement financier de la CCVUSP dans le projet à hauteur de 216 250 € sur trente-six mois, selon le plan de financement suivant :

« Terres Monviso + Attra(c)tive » - PITER+			
Plan de financement pour l'engagement de la CCVUSP			
DEPENSES		RECETTES	
Coûts directs	173 000 €	Subvention FEDER 80%	173 000 €
Coûts forfaitaires générés	43 250 €	Autofinancement 20%	43 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>216 250 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>216 250 €</b>

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter toute subvention publique liée à l'opération, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à sa réalisation, à lancer les marchés publics et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

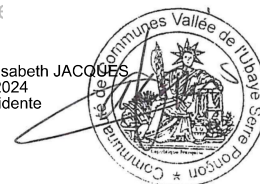
La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.



Signature

Signé par : Elisabeth JACQUES  
Date : 08/10/2024  
Qualité : Présidente



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).